Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20181119-A6-DE
Date de télétransmission : 19/11/2018
Date de réception préfecture : 19/11/2018

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 novembre 2018

Délibération A6

Vente d'un véhicule réformé à la commune de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N3 du conseil d'administration en date du 16 mars 2018 ;

Considérant le souhait de la Commune de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON d'acquérir le véhicule immatriculé 8705 RK 36 ;

D E C I D E

Article 1 : la vente, en l'état, du véhicule de marque NISSAN (modèle PATROL) immatriculé 8705 RK 36 à la Commune de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON, au prix de 10 000 € TTC, est approuvée.

Article 2 : monsieur le président des services d'incendie et de secours de l'Indre, ou sa représentante, Madame DUVOUX, 1ère vice-présidente, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Serge DESCOUT